

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE ORDINAIRE
DU VENDREDI 12 aout 2013
A 19 H 00**

(Suite à la réunion du 5 aout 2013 où le quorum n'a pas été atteint)

PRESENTS :

LOYEZ Philippe	CAPIEZ Frédéric
LHEUREUX Valérie	RAGO Jean-Luc
MARGERIN Isabelle	

PROCURATIONS:

Mr OUENNOURE Jean Jacques donne pouvoir à Mme LHEUREUX Valérie
Mr LOUIS Bruno donne pouvoir à Mr Philippe LOYEZ
Mr PAYEN Jean Louis donne pouvoir à Mr RAGO Jean Luc

ABSENTS EXCUSES :

LAUREYNS Nadia	
-----------------------	--

ABSENTS NON EXCUSES :

MARTEEL Philippe	DESOIGNIES Patrick
VILLOTEAU Joël	CRETZAZ Laurent
HARBONNIER Peggy	LEGROS Marie Reine

ORDRE DU JOUR

- PLU / arrêt de projet
- Noréade / nouvelles adhésions + défense extérieure contre l'incendie
- Communauté d'agglomération de Cambrai / nouveaux statuts
- Avenant contrat de maîtrise cabinet Beaucamp
- BAFA contrat d'avenir
- Révision Api Restauration
- Affiliation volontaire au Centre de Gestion
- Voyage Angleterre
- Point Ecole / centre aéré
- Point sur les travaux / casemates / led / trottoirs / place / église / école / AJR / canoë kayak / chemin pédestre
- Point sur les acquisitions
- Point sur le village fleuri
- Manifestation à venir
- Questions diverses

Les débats et décisions

➤ Approbation du PV de la réunion précédente

Lecture faite le PV du 4 juin 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **PLU / Arrêt du projet**

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Bilan de concertation

Arrêt du projet

Révision du Plan Local d'Urbanisme

----- Bilan de la concertation -----

Par délibération en date du 05 Mai 2011, le Conseil Municipal a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et fixé les modalités de concertation suivante :

- Affichage en mairie ainsi que dans les deux points d'affichage de la commune (pour inscriptions des doléances sur un registre) ;
- Une information dans les boîtes aux lettres pour les habitants ;
- Une parution dans le journal l'Observateur du Cambrésis ;
- Des réunions publiques seront programmées.

La concertation a revêtu la forme suivante :

- Mise à disposition d'un registre de doléances en Mairie à ses horaires d'ouverture pour prendre en compte les demandes des habitants. Les inscriptions de ce registre ont été étudiées tout au long de l'élaboration du document d'urbanisme par le bureau d'études et la commission d'urbanisme.
- Affichage sur la porte de la Mairie et sur les deux autres points d'affichages communaux de la disponibilité du registre de doléances en mairie.
- Insertion d'un article sur l'élaboration du PLU dans le bulletin municipal de l'année 2012 qui a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants.
- Parution d'un article le 26 Juillet 2013 dans le journal l'Observateur du Cambrésis pour annoncer l'arrêt de projet en Conseil Municipal et l'enquête publique à venir.
- Tenue d'une réunion de concertation agricole le 13 Décembre 2011 pour prendre en compte les intérêts de cette activité économique dans le cadre du PLU.
- Tenue d'une réunion de concertation les industriels présents sur la commune le 24 Février 2012 pour prendre en compte les intérêts des acteurs économiques.
- Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en Conseil Municipal le 06 Novembre 2012.
- Organisation d'une réunion publique le 14 Novembre 2012 à la Salle des Fêtes. Présentation de la procédure, du diagnostic territorial et du contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) aux citoyens. Publication du compte rendu et du support de présentation sur le site internet de la commune.
- Organisation d'une réunion publique le 23 Avril 2013 à la Salle des Fêtes. Présentation des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui complètent le PADD aux citoyens. Publication du compte rendu et du support de présentation sur le site internet de la commune.

M. le Maire souligne que l'élaboration du PLU a été jalonnée par la tenue de 15 réunions en présence de la commission d'urbanisme, des Personnes Publiques Associées et du bureau d'études Environnement Conseil. Il s'agit d'une importante concertation pour élaborer le projet qui s'est chronologiquement déroulée de la manière suivante :

- 17.11.2011 : lancement de la procédure (commission, bureau d'études, DDTM)

- 13.12.2011 : concertation agricole (11 agriculteurs, commission, bureau d'études)
- 24.02.2012 : concertation avec les industriels (Ets Moreau et Ets Novial, commission, bureau d'études)
- 29.02.2011 : présentation du diagnostic territorial aux Personnes Publiques Associées (commission, bureau d'études, DDTM, Communauté d'Agglomération de Cambrai, Chambre d'Agriculture, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Noreade, Commune de Cantaing-sur-Escaut, Commune de Marcoing)
- 23.03.2012 : Cadrage du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (commission, bureau d'études)
- 14.04.2012 : Travail sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (commission, bureau d'études)
- 27.04.2012 : Travail sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (commission, bureau d'études, DDTM, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Comité des Sentiers de Randonnées du Nord)
- 19.09.2012 : Validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (commission, bureau d'études, DDTM)
- 25.10.2012 : Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables aux Personnes Publiques Associées (commission, bureau d'études, DDTM, Chambre d'Agriculture, Conseil Général 59, SCOT du Cambrésis, Commune de Marcoing, Service Départemental d'Incendie et de Secours)
- 06.11.2012 : Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en Conseil Municipal (bureau d'études, Conseil Municipal)
- 14.11.2012 : 1^{ère} Réunion publique sur le diagnostic territorial et le Projet d'Aménagement et de Développement (Environ 40 personnes dans l'assistance)
- 19.12.2012 : Réunion de travail sur le zonage et le règlement (commission, bureau d'études, DDTM, SCOT du Cambrésis)
- 06.02.2013 : Réunion de travail sur le zonage et le règlement (commission, bureau d'études, DDTM, SCOT du Cambrésis, Chambre d'Agriculture)
- 06.03.2013 : Réunion de validation du zonage et du règlement (commission, bureau d'études, DDTM, SCOT du Cambrésis, Chambre d'Agriculture)
- 23.04.2013 : 2^{ème} Réunion publique sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (Environ 40 personnes dans l'assistance)

7 requêtes ont été effectuées soit par le biais du registre de doléances soit par le biais d'un courrier adressé à M. le Maire. Toutes les requêtes ont été étudiées au cas par cas par la commission d'urbanisme et le bureau d'études durant les réunions de travail sur le Plan Local d'Urbanisme. La concertation a permis aux habitants de connaître et de comprendre le Plan Local d'Urbanisme et les objectifs que souhaite atteindre l'équipe municipale à plus ou moins long terme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de P.L.U après avoir tiré le bilan de la concertation.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 05 Mai 2011 prescrivant la révision du P.L.U ;

Vu le débat relatif aux orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables qui a eu lieu le 06 novembre 2012.

Vu le bilan de concertation ;

Vu le projet du P.L.U et notamment le rapport de présentation, le Projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement écrit, le règlement graphique, et les annexes ;

Considérant que le projet de P.L.U est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Vu l'article R123-18 du code de l'urbanisme

Après en avoir délibéré,

- Arrête le projet du P.L.U de la commune de NOYELLES SUR ESCAUT tel qu'il est annexé à la présente,
- Dit que cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois ;
- Précise que le projet de P.L.U sera communiqué pour avis,
 - A l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du P.L.U.
 - Conseil Régional
 - Conseil Général
 - Sous-préfecture de Cambrai
 - DDTM siège à Lille
 - DDTM arrondissement de Cambrai
 - Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Cambrésis
 - DREAL (ex DIREN et DRIRE)
 - Chambre d'Agriculture Nord-pas de Calais
 - Chambre de Commerce et d'Industrie
 - Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat
 - Service Départemental D'Incendie et de Secours
 - Noréade
 - Communauté d'Agglomération de Cambrai
 - Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles

➤ **Noréade / nouvelles adhésions**

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L 5211-17, L 5211-18, L 5211-61, L 5212-16, L 5216-7 (III), L 5711-1 de ce Code,

Vu la Loi n°88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la Loi n°92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la Loi n°2003-590 du 2 Juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu les dispositions de la Loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) devenu SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIDEN-SIAN,

Vu la délibération en date du 20 décembre 2012 de demande d'adhésion au SIDEN SIAN de la Communauté d'Agglomération MAUBEUGE – VAL-DE-SAMBRE pour la compétence **IV** « Eau potable et Industrielle » sur le territoire des communes d'ASSEVENT, CERFONTAINE, COLLERET, ELESMEs, FERRIERE-LA-PETITE, LEVAL, OBRECHIES, QUIEVELON et VIEUX- MESNIL et pour les compétences **I** « Assainissement Collectif », **II** « Assainissement non Collectif » et **III** « Eaux pluviales » sur le territoire de la commune de QUIEVELON,

Vu la délibération en date du 18 février 2013 de demande d'adhésion au SIDEN SIAN de la commune de VESLUD pour la compétence **I** « Assainissement Collectif »,

Vu la délibération en date du 14 décembre 2012 de demande d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'INCHY-EN-ARTOIS pour les compétences **I** « assainissement collectif » et **II** « Assainissement Non Collectif »

Vu les délibérations n° 18, 19, 20 du Comité du SIDEN-SIAN en date du 30 avril 2013,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces adhésions au SIDEN-SIAN et d'une manière générale, de souhaiter l'extension et l'interconnexion des réseaux du SIDEN-SIAN,

Considérant que l'adhésion de ces communes au SIDEN-SIAN vaut approbation des statuts du SIDEN SIAN pour les Collectivités concernées,

Considérant que le Conseil Municipal approuve les modalités prévues par les délibérations n° 18, 19 et 20 du Comité du SIDEN-SIAN des 30 avril 2013 pour lesdites adhésions,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes suivantes :

Comité syndical du 30 avril 2013

Compétences I « Assainissement Collectif »,

- VESLUD (AISNE)

Compétences I « Assainissement Collectif », et II « Assainissement Non Collectif »

- INCHY-EN-ARTOIS (PAS DE CALAIS)

Compétences I « Assainissement Collectif », et II « Assainissement Non Collectif » et III « Eaux Pluviales »

- Communauté d'Agglomération MAUBEUGE – VAL-DE-SAMBRE pour la commune de QUIEVELON (NORD)

Compétences IV « Eaux potable et Industrielle »

- Communauté d'Agglomération MAUBEUGE – VAL-DE-SAMBRE pour les communes d'ASSEVENT, CERFONTAINE, COLLERET, ELESMES, FERRIERE-LA-PETITE, LEVAL, OBRECHIES, QUIEVELON, VIEUX-MESNIL (nord).

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de ces communes au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations

Article 2 :

Le Conseil Municipal accepte donc que ces adhésions soient effectuées aux conditions proposées par les délibérations n° 18, 19, et 20 du Comité du SIDEN-SIAN en date 30 avril 2013.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

➤ **Approbation de modifications statutaires**

A l'unanimité le conseil accepte les modifications statutaires du SIAN SIDEN

➤ **Communauté d'agglomération de cambrai / nouveaux statuts**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 8 avril 2013, le conseil communautaire a décidé d'exercer de nouvelles compétences.

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Compétences facultatives

- Patrimoine touristique
- Actions et aides financières à l'office de tourisme du Cambrésis dans le cadre des missions et compétences définies par ses statuts ;

- Accompagnement dans la création, la valorisation et la promotion des chemins de randonnées ;
- Accompagnement du développement des filières : culture et patrimoine, nature, fluvial et mémoire de la grande guerre.
- Participation à une structure intercommunale de gestion du bassin rond.

Par ailleurs, dans la même séance, le conseil communautaire a adopté les modalités de représentation des communes au sein de la Communauté après les prochaines échéances municipales (la répartition des sièges s'effectuera selon la taille démographique de chaque commune membre)

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces modalités.

➤ **Avenant contrat de maîtrise pour les travaux de l'église - cabinet Beaucamp**

Le contrat de maîtrise d'œuvre a été confié à Monsieur BEAUCAMP André, Architecte 23 bis, rue Saint Georges 59400 CAMBRAI.

Le présent avenant n°1 a pour objet la fixation du montant total du coût des travaux, ainsi que du forfait définitif de rémunération, conformément à l'article 5 du Contrat de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de couverture et de mise en sécurité de l'église de Noyelles-Sur-Escaut.

Elément et Montant du Marché :

Montant total du coût des travaux : **376 766.45 € HT**

Le taux de rémunération : **7 %**

Forfait définitif de rémunération : **26 373.65 € HT**

Après discussion, le conseil Municipal :

- Donne son accord pour l'avenant n°1 de Monsieur BEAUCAMP, Architecte.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

➤ **BAFA contrats d'avenir**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Messieurs Clément WRONKA, Guillaume COCRELLE, Florian COPIN et Thomas DUBOIS employés en tant que contrat d'avenir dans la commune sollicite la prise en charge du stage BAFA organisé par l'IFAC (Institut de formation d'animateurs de collectivités), du 24/08/2013 au 31/08/2013.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la prise en charge d'une partie des frais de stage BAFA pour un montant de 400 € (au total pour les 4) le reste étant à la charge de la Mission Locale et autorise Monsieur le Maire à signer toutes conventions à venir.

➤ **Révision API Restauration**

Monsieur le Maire donne lecture de la révision contractuelle des prix concernant la restauration scolaire du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014 de la société API RESTAURATION de St Quentin – 02100-

Repas enfant 4 éléments + pain

Ancien prix TTC 2.98 € nouveau prix TTC 3.04 €

Repas BIO

Ancien prix TTC 1.10 € nouveau prix TTC 1.12 €

Supplément repas adulte

Ancien prix TTC 0.62 € nouveau prix TTC 0.63 €

Supplément Pique-nique

Ancien prix TTC 0.48 €

nouveau prix TTC 0.49 €

Il rappelle au Conseil Municipal que pour l'année scolaire 2012/2013 le tarif du repas de la Cantine était de 3.30 €.

Il propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le prix pour l'année 2013/2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité de ne pas augmenter le prix de la cantine scolaire.

➤ **Affiliation volontaire au centre de gestion**

La ville de Dunkerque a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CdG 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2014.

Il convient donc de se prononcer sur l'affiliation de la ville de Dunkerque.

A l'unanimité le Conseil municipal accepte l'affiliation au CdG 59 de la ville de Dunkerque.

➤ **Voyage Angleterre**

Valérie propose au conseil d'envoyer les enfants de l'école (CE2 CM1 CM2) en voyage découverte du 13 au 19 avril 2014 dans un centre près de Londres avec au programme :

Le matin : étude de la langue et l'après midi, activité diverse.

Le coût du voyage s'élève à 8400 € auquel s'adjoint le coût du transport (normalement par le shuttle)

A voir ultérieurement le prix qui sera demandé aux parents.

Coût du voyage :

	Prix par personne	Nbrs de personnes	Total
Prix du séjour « anglais Inter Actif »	300 €	27	8100 €
Accompagnateurs gratuits	0 €	3	0 €
Accompagnateurs payants	150 €	2	300 €
Prix total à régler			8400 €

1^{er} acompte le 09 septembre 2013 = 2570.40 €

2^{ème} acompte le 21 novembre 2013 = 4 284 €

Solde le 16 février 2014 = 1545.60 €

➤ **Point école / centre aéré**

Divers travaux sont prévus d'entretien ainsi que des aménagements de la cours : marelle, escargot

Le centre aéré qui se tient sur Proville compte plus de 40 enfants ; la fête de fin de centre de juillet se tiendra le 2 aout. Quatre « Noyelloises » assurent également l'encadrement : Cathy CAYET, Agathe VILTARD, Mille BINOT, Amandine CAPIEZ

Voir également le point des travaux sur l'école ci après.

➤ **Point travaux / casemates / led / trottoirs / place / église / école / AJR / canoë kayak / chemin pédestre**

M Le maire remet aux participants le procès verbal de la commission de travaux du 17 juillet et échange avec les membres du conseil

**COMPTE RENDU DE REUNION
DE LA COMMISSION TRAVAUX
Du 17 Juillet 2013**

PRESENTS :

LOYEZ Philippe	VILLOTEAU Bernard
CAPIEZ Frédéric	DORIUS Jean Claude
LHEUREUX Valérie	OUENNOURE Jean Jacques
NIGUET Jean robert	RAGO Jean Luc
LAVALLARD Gérald	TOURNANT Jean-Paul

ABSENTS :

CRETZAZ Laurent	PAYEN Jean Louis

POINT SUR LES TRAVAUXA VENIR

Le maire accueille les participants.

➤ **L'EGLISE**

Les travaux avancent : percée des portes

D'autres problèmes apparaissent telle l'horloge

Les travaux seront finis fin octobre

Une inauguration est prévue le 21 décembre

Le coq et le support seront couleur bronze

Réunion de chantier tous les lundis

Binot ne prend pas de congés

Chaque membre de la réunion peut remonter les informations et problèmes

Le financement est assuré par

15 000 € de M Legendre

87 000 € du département

78 000 € état

150 000 € de la région

Soit 330 000 près de 80 %

Attention un contrôle journalier de l'échafaudage doit être fait...et un casque est obligatoire

Le nettoyage intérieur de l'église sera assuré en fin avec le matériel de Provville

Les peintures sont elles comptées dans le devis

➤ **L'ECOLE**

L'achat définitif a été fait le 16 juillet soit 105 000 + 2 500 de frais

Pour mémoire la maison sera rasée pour des questions de cout (amiante...ensoleillement...énergie)

Puisque la maison est la propriété de la commune, le nettoyage sera fait très prochainement

L'état a donné 168 000 pour l'école soit 28%

Le permis de construire va été déposé sachant que le cabinet HOUYEZ fera une demande de permis en HQE pour avoir les subventions ADEME, conseil Général et la Région

Pour la commune le solde sera de +- 150 000

La garderie sera donc faite à terme dans la classe de Mme Cuvilliers

Les travaux devraient démarrer en fin d'annéemais suivant les subventions
L'appel d'offre au mois de septembre... par M Beaucamps
Le besoin est encore plus pressant du fait des lotissements et de la vente des maisons

➤ **L' AJR**

Au niveau des financements, le dossier n'étant pas clos (80%) le dossier est repoussé pour 2014
Nous avons déjà en subvention
70 000 € de la CAF
Prêt de 150 000 à taux zéro
69 000 € du conseil général
+ demande auprès de l'Etat
+ demande à l'ADEME région
+en 2014 la CAC
Le permis de construire sera déposé par L'AJR
La commune ne veut pas mettre plus de 30% dans la mesure où un loyer sera perçu par la commune

➤ **LE PONT DE L ESCAUT**

Travaux pour des questions de sécurité
Le pont de l'ESCAUT sera refait par le département : 900 000 € totalement pris en charge par le Département. Durée 6 à 9 mois de travaux. Prévision en 2014
Il n'y aura pas de passerelle mais des trottoirs d'1m 30

➤ **LE PONT DU CANAL**

Prévu pour dans 2 ans 2015 2016
2 000 000 €.Aucun cout pour la commune
100% sera pris en charge par le département

➤ **LA ROUTE ENTRE CANTAING ET NOYELLES**

100% par le département pour la route entre Noyelles et Cantaing
Pas de piste cyclable mais un chemin piétonnier :
En 2014 : route- arbre- piétonnier

➤ **LES CASEMATES**

Réduit de 7 à 6 casemates pour des questions de cout sur les 13
Entreprise LAVALLARD PILEZ EIFFAGE
Le nettoyage est bien commencé à ce jour
Nous sommes preneur d'idées
55% de subvention par la région
Pour des questions de sérieux et de sécurité le chantier est confié à M Beaucamp
Des charmilles seront plantées et des pelouses pour que les promeneurs puissent s'y arrêter
Des panneaux pédagogiques seront posés à l'intérieur des casemates
Par ailleurs on pourra donc stationner sur le bas coté, le chemin piétonnier étant de ce coté là.
Gérald LAVALLARD qui a fait des essais d'éclairage propose soit un éclairage extérieur ou un seul à l'intérieur suivant la perspective recherchée
...à suivre
Gérald propose qu'un test d'éclairage soit fait ce soir à 22h30. .

Décision est prise de faire un éclairage intérieur par deux LEDS.
Pour fin septembre les travaux seront finis ...et aussi pour avoir les fonds européens

➤ **LE CANOE KAYAK**

Subvention de 2 fois 20 000 € par les Fonds Leader
L'enveloppe est de 100 120 000€
Le conseil général est sollicité
Les pontons seront de haute qualité et accessibles aux handicapés et seront pris en charge
L'Appel d'offre sera lancé de manière à commencer en septembre octobre
Les canoës sont arrivés et stockés derrière la SD Fêtes
Ce sera géré par EDEN (on pense à une location de 10 €)

Les panneaux ont pris en charge à 70 % par M Legendre

➤ **LES VANNAGES DE L' ESCAUT**

Les vannage ayant lâché, le remplacement a été fait en juin 2013 pour un montant de 7 000€ et sera pris en charge par la CAC

➤ **LES CHEMINS PEDESTRES**

Des terrains sont rachetés à Moreau entre la rue du 8 mai et de l'étang

Une passerelle sera implantée sur le terrain de NOREADE

Le chemin pédestre arrivera au fond de l'étang.

A noter que l'idée première du passage « le long des jardins au fond de la rue du 8 mai » est abandonné, compte tenu des difficultés d'achat de la part des propriétaires. Le chemin passera donc sur la rive d'en face

➤ **EN BREF**

-Pose de barrières le long du parking de l'église pour des questions de sécurité

-Des places de parking seront tracées dans la rue du 8 mai en aout/septembre

- L'achat des terrains le long du Pichard sera subventionné à 50% par l'Agence de l'eau, mais ce sont des terrains agricoles donc peu chers

-La grande boucle le long du canal de St Quentin est abandonnée pour l'instant du fait de la difficulté à négocier avec les propriétaires

-Changement de l'éclairage public, remplacement par des LEDS : pour des questions de coût, on ne changera que les « têtes » d'éclairages pour un maximum de 35 000€ à finir avant fin septembre.

-Verger pédagogique : 7 800 m2 Il sera entouré de haies Seront plantés des essences locales (120 arbres.). Les arbres seront pris en charge par le département. Il ne sera pas accessible à tous pour des raisons de sécurité

-L'AMO chauffage a été lancé. Investissement de 10 000€ par an pour le renouvellement au fur et à mesure pour les bâtiments communaux

- Des trottoirs ont été refaits (lotissement Quartier du Roi...rue du presbytère...rue de Marcoing)

-Les contrats d'avenir

Opportunité de prendre 4 contrats d'avenir pour 3 ans subventionnés à 75% par l'Etat et 25% par le conseil Général

Seul obligation ...faire des formations : ils passeront le BAFA (coût de 100 € pour la commune / par contrat pour le BAFA)

Jean Claude donne aux participants la liste des travaux effectués (étang... élagage rue de Flesquières.....) qui sera annexé au PV. Chaque jeune sera affecté à un secteur du village dès la remise à niveau de la commune.

- Le jury Village Fleuri passera le 23 juillet

- L ancien château d'eau rue de la décharge sera très prochainement rasé par NOREADE, le terrain donné à la commune et boisé

Fait à Noyelles le 17 juillet 2013

➤ **Point sur les acquisitions**

Monsieur le Maire a rencontré Maître MENNECIER afin de faire le point sur les acquisitions du bout de la rue du 8 Mai et d'une partie de terrain de l'entreprise MOREAU. (Attentions la division cadastrale de CARON BRIFFAUT géomètre). Et l'achat pourra ce conclure pour le terrain Moreau.

Concernant les terrains de la rue du 8 Mai Mme DELAMAIDE et Mr TATINCLAUX vendent à la commune la moitié de leur parcelle.

A voir pour 2 autres parcelles

➤ **Point sur le village fleuri**

Passage du Jury le 23 juillet : remarque du jury :

Retravailler le fauchage différencié (étang / espace vert) + de fleurs de campagne au niveau des entrées de village / paillage

➤ **Manifestations à venir**

Manifestations et réunion à venir :

Réunion CCAS le vendredi 6 Septembre à 18h30

Le Samedi 07/09: groupe de Musiciens sur la place avec caravane Américaine tome de Cambrai

Le 15 Septembre 2013 : sortie des aînées à Ribecourt- la- Tour

Le Lundi 23 Septembre : remise de Prix des maisons Fleuries 18h30

Le Vendredi 27 Septembre: Sortie à l'assemblée avec les élèves de CM1/ Cm2 de l'école + invitation envoyées aux personnes participants activement à la vie de la commune

Le Samedi 28 Septembre: Généalogie + salon de l'immobilier

Le 11 Novembre: voir pour inaugurations Casemates

Le 14 décembre : fête de l'école

Le dimanche 15 décembre: concert de Noel à l'église par Isabelle

Le Samedi 21 décembre : inauguration de l'Eglise (ne pas oublier d'inviter président du CG, du CR, sous préfet, archevêque, abbé Bracq, M Legendre, Les entreprises + LPO , M Wiart (conservatoire).....

Le dimanche 22 Décembre: Voyage Eden (Valérie demande des Devis pour différentes destinations Paris, Monchaux.....)

➤ **Achat de vêtements de travail pour les employés communaux**

Un devis a été demandé à la Société SDEZ pour des vêtements de travail pour les 6 employés communaux

Un roulement sera fait avec les vêtements pour que ceux-ci soient toujours propres

Les vêtements resteront à l'atelier et les changes se feront le lundi et le mercredi

Le montant sera de 115€93 / mois pour 6 personnes

➤ **Questions diverses**

• **Boucle de l'Etang**

Création d'un chemin de randonnée : départ cœur du village passant par l'Etang puis longeant l'Escaut pour retour par la rue du 8 Mai.

La demande de subvention porte sur la réalisation de :

- Création de deux belvédères à l'Etang avec pose de garde corps.
- Création d'une barrière d'accès sélectif rue du 8 Mai.
- Création d'une passerelle enjambant l'Escaut au bout de la rue du 8 Mai. (Préparation du terrain, fondation et pose)
- Pose d'une clôture le long des établissements Moreau.

COUT TOTAL	FEADER	COMMUNE
------------	--------	---------

TOTAL	50 264.60 Euros HT	25 000 Euros HT	25 264.60 Euros HT
--------------	-------------------------------	----------------------------	-------------------------------

Il vous est proposé de bien vouloir valider le plan de financement pour le projet et autoriser le Maire à solliciter la demande de subvention au titre des fonds FEADER du programme LEADER pour un montant de 25 000 euros

- **Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie**

En dépit d'une gestion rigoureuse, il peut arriver que la trésorerie présente des niveaux insuffisants pour permettre à la commune d'honorer correctement ses créanciers. Cette situation se produit notamment lorsque le rythme et le volume des investissements entraînent des dépenses supérieures aux recettes.

Pour couvrir ses besoins de financements temporaires ne nécessitant pas de mobiliser l'emprunt, la commune peut recourir à un produit financier à court terme, appelé ligne de crédit ou de trésorerie. Ce produit bancaire offre à la commune la possibilité de disposer d'un droit de tirage permanent sur une durée de temps définie d'avance, en général l'année civile et pour un montant limité contractuellement arrêté. Par ailleurs, la commune peut reconstituer son droit de tirage à tout moment par le remboursement des sommes avancées en fonction de ses rentrées d'argent propres (le versement de subvention ou le produit d'une vente immobilière par exemple).

Il ne s'agit pas d'une recette budgétaire. Seuls les frais financiers et les intérêts figurent au budget et au compte administratif.

La réserve susceptible d'être nécessaire à la trésorerie communale est évaluée à 400 000 €. Le Crédit agricole propose une offre susceptible de répondre à ce besoin ponctuel. Les principales caractéristiques contractuelles sont les suivantes :

- Taux Euribor 3 mois moyenne majoré d'une marge fixe de 2,16 % (à titre indicatif, taux Euribor 3 mois moyenne du mois de mars 2013 de 0,207 %, soit un taux global de 2,367 %)
- Montant de la commission : 1 000 € (que la ligne de trésorerie soit ou non utilisée)
- Durée de l'engagement : un an

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la circulaire NOR/INT/B/89/00071/C du 22 février 1989,
Vu la proposition de convention du Crédit agricole Nord de France,

Considérant qu'il convient de garantir les conditions de gestion optimales de la trésorerie,
Considérant que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 euros,
- approuve les termes de la convention proposée par le Crédit agricole Nord de France,
- autorise M. le Maire à la signer.

- **Budget2013 : décision modificative**

M. le Maire expose à l'assemblée que des ajustements budgétaires, doivent être opérés pour permettre à la commune de respecter ses engagements ou ses obligations réglementaires comptables.

(Montants exprimés en euros)

Chap-Art.	Intitulé	Budget primitif	Décisions modificatives		Nouveaux crédits
			Augmentation	Diminution	
Section de fonctionnement					
Dépenses					
012-64131	Rémunérations personnel non-titulaire		45 200,00 €		45 200,00 €
O23-O23	Virement à la section d'investissement	208 482,91 €		82 881,00 €	125 601,91 €
Total de la section de fonctionnement dépenses		655 742,91 €	45 200,00 €	82 881,00 €	618 061,91 €
Recettes					
013-6419	Remboursements sur rémunérations	12 000,00 €	45 200,00 €		57 200,00 €
74-7411	Dotation forfaitaire	70 000,00 €		13 719,00 €	56 281,00 €
74-74121	Dotation solidarité rurale	15 275,00 €		8 415,00 €	6 860,00 €
74-74123	Dotation de solidarité urbaine	4 550,00 €		4 550,00 €	- €
74-74127	Dotation nationale de péréquation		1 006,00 €		1 006,00 €
74-742	Dotation aux élus locaux		2 797,00 €		2 797,00 €
77-775	Produits de cessions d'immobilisations	60 000,00 €		60 000,00 €	- €
Total de la section de fonctionnement recettes		655 742,91 €	49 003,00 €	86 684,00 €	618 061,91 €
Section d'investissement					
Dépenses					
21-2111	Terrains nus	150 000,00 €		25 000,00 €	125 000,00 €
21-2128	Terrains agencements et aménagements	120 200,00 €	55 500,00 €		175 200,00 €
21-2152	Installations de voirie	24 000,00 €	14 000,00 €		38 000,00 €
21-2188	Autres immobilisations corporelles	35 000,00 €	96 000,00 €		131 000,00 €
23-2313	Travaux bâtiment public	522 580,00 €	109 084,00 €		631 664,00 €
Total de la section d'investissement dépenses		1 223 077,63 €	274 584,00 €	25 000,00 €	1 465 541,63 €
Recettes					
13-1323	Subventions départementale	501 800,00 €	190 345,00 €		693 765,00 €
16-1641	Emprunts	250 000,00 €	75 000,00 €		325 000,00 €
O24-O24	Produits de cessions d'immobilisations	- €	60 000,00 €		60 000,00 €
O21-O21	Virement de la section de fonctionnement	208 482,91 €		82 881,00 €	125 601,91 €
Total de la section d'investissement recettes		1 223 077,63 €	325 345,00 €	82 881,00 €	1 465 541,63 €

Vu le code générale des collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité décide de procéder aux modifications budgétaires décrites dans le tableau ci-dessus.

- **Eclairage Public**

Le conseil décide que l'éclairage public sera éteint de 1 heure à 5 heure.

Mr le Maire lève la séance vers 20h30.